



Livret A bloqué à 3 % pour 18 mois ! La grande arnaque : banques arrosées, épargnants spoliés mais ... toujours moins de logements sociaux !

*Alors que l'inflation annuelle caracole au-dessus de 5 % depuis un an et demi, Bruno LE MAIRE vient d'annoncer le gel à 3 %, pour 18 mois, du taux de rémunération des livrets A et LDDS, alors que la simple application de la « formule » qu'il a lui-même instituée en 2018, aurait dû logiquement conduire à un taux supérieur à 4 %. « Des raisons d'intérêt économique national » sont invoquées par le Ministre. Quel intérêt National ? on peut se poser la question alors que cette mesure a pour effet immédiat de **rogner le pouvoir d'achat de dizaines de millions de détenteurs de livret A ou LDDS de plus de 5 milliards d'euros (l'encours global cumulé LA et LDDS atteint 540 milliards d'euros) et que depuis 2018 la perte cumulée en pouvoir d'achat des « épargnants populaires » dépasse largement les 20 milliards d'euros ! 3 jours plus tard, était annoncée une hausse des tarifs de l'électricité de 10 % !** Pour reprendre les termes de Laurent Mauduit (Médiapart) « on a compris à la longue que le livret A était en fait indexé sur le mensonge et la tricherie avec un seul objectif : que le taux de rémunération passe durablement sous le taux d'inflation ».*

LES BANQUES ... PREMIERES GAGNANTES DE L'OPERATION :

En fait, « l'intérêt économique national » se résume d'abord à celui des banques qui, rappelons-le, s'approprient plus de 40 % de l'encours cumulé d'épargne sur les livrets A et LDDS (59 % étant centralisés à la CDC), soit plus de 220 milliards d'euros et qui du fait du gel du taux et de la non application de la formule d'indexation, vont « économiser » **près de 2 milliards d'euros sur le dos des détenteurs de livrets A et LDDS qui représentent 80 % de la population du pays.** S'ajoute à cette coquette somme, plus d'1 milliard d'euros de commission (entre 0,3 ET 0,4 % de l'encours cumulé) que les banques reçoivent du fonds d'épargne au titre de l'encours qu'elle centralise à la Caisse des dépôts. Ainsi les banques commerciales vont, grâce à Monsieur LE MAIRE, pouvoir bénéficier de ressources importantes, stables et faiblement rémunérées à 3% alors que le taux de refinancement à la BCE est passé à 4 %.

On peut toujours considérer comme l'espèrent à la fois, le ministre, le gouverneur de la Banque de France et le Directeur Général de la CDC que les banques en tiendront compte dans leur offre de prêts aux TPE/PME ou leurs prêts immobiliers mais rien n'est moins sûr, alors qu'elles n'ont aucune obligation dans ce domaine.

LE BUDGET DE L'ÉTAT SE SERT AU PASSAGE :

Du fait de la stagnation de l'encours de prêts au logement social, une bonne partie de la masse d'épargne populaire centralisée par la CDC au sein du fonds d'épargne est investie en titres

obligataires (110 milliards d'euros en 2021) émis par les Etats (principalement des titres représentatifs de la dette publique française) et les grandes entreprises ainsi qu'en actions émises par les entreprises privées (14 milliards d'euros). Ainsi, sans le dire, **l'Etat fait porter à l'épargne populaire centralisée une partie significative de l'effort de financement de la dette publique et de l'investissement dans le capital privé tout en contraignant sa rémunération en deçà de l'inflation au travers de la fixation de son taux d'intérêt alors que le taux de ces placements obligataires est généralement indexé sur l'inflation.** Cerise sur le gâteau : l'exécutif prélève annuellement la quasi-totalité du résultat dégagé par le fonds d'épargne (à l'exception de 2020) soit plus de 300 millions d'euros en 2022 et plus de la moitié du résultat consolidé de la Caisse des dépôts (près de 2 milliards d'euros en 2022). Il prend ainsi d'une main ce qu'il prétend donner de l'autre !

LE FAUX ALIBI DU LOGEMENT SOCIAL :

Pour justifier la fixation d'un taux du livret A durablement inférieur à l'inflation, le gouvernement, soutenu à la fois par le gouverneur de la Banque de France et le Directeur Général de la Caisse des dépôts, continue de prétendre perfidement que cette mesure serait favorable au financement du logement social. Ainsi Bruno LE MAIRE avançait en 2019 que la baisse du taux des livrets d'épargne au taux plancher de 0,5 % « *allait permettre la construction de 17 000 logements sociaux supplémentaires* » et le gouverneur de la Banque de France n'hésitait pas, récemment, à « monter les enchères » en parlant de 32000 logements sociaux supplémentaires qui seraient menacés par une hausse de 1 % du taux du livret A !

Ces discours ne résistent pas à l'épreuve des faits : hélas, **depuis 2017 et le passage du taux des livrets en dessous de l'inflation, le nombre de logements sociaux construits n'a cessé de baisser (105 000 logements en 2017, 84 000 en 2022)** tandis que le pays s'enfonce dans une profonde crise du logement : près de 5 millions de mal logés, 2,5 millions de ménages en attente d'un logement social. En vérité, pour masquer les résultats catastrophiques de sa politique nationale du logement, le gouvernement tente de se défaire de sa responsabilité tantôt sur les épargnants tantôt sur les élus locaux.

Certes, **depuis 125 ans, l'épargne populaire centralisée par la Caisse des dépôts a financé, dans le cadre d'un système vertueux, la construction de près de 75 % du parc de logements sociaux HLM.** Ces prêts au logement social accordés par la CDC sur les fonds d'épargne sont indexés sur les taux du Livret A (TLA + 0,6 % ; soit 3,6 %) mais il faut ajouter que ces prêts réglementés sont d'une « maturité » extrêmement longue, supérieure à 40 ans et que les variations de taux sont donc largement compensées par les augmentations de loyer dans le parc social. **Il n'en est pas de même de l'effet délétère des mesures de baisse des APL et de RLS prises par le gouvernement et qui ont grevé de plusieurs milliards d'euros les ressources des organismes de logements sociaux et donc leur capacité de financement.**

IL ETAIT PARFAITEMENT POSSIBLE DE FAVORISER LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL SANS LESER L'EPARGNE POPULAIRE SUR LIVRET A et LLDS :

- En bonifiant les prêts au logement social (PLUS et PLAI...) notamment en période de hausse du taux du livret A. Cette mesure pourrait être logiquement financée par l'affectation budgétaire du prélèvement annuel opéré par l'Etat sur la Caisse des dépôts et le fonds d'épargne (plus de 2 milliards d'euros en 2022).

Paris, le 21 juillet 2022.

Contact : JP GASPAROTTO : 06 07 94 11 20.